

Compte rendu du Conseil Municipal
Réunion du 16 septembre 2016 à 19h

Convocation en date du 9 septembre 2016

L'an deux mil seize, le seize septembre, le Conseil Municipal de Lignerolles s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry PENTHIER

Présents : Mmes **COSTA Chantale, MICHEL Josiane, VAUZELLE Martine, MARAIS Michelle, COLAZZO Ginette,**
Ms AUTIN Francis, HORMIERE Pierre, VIALTAIX François, SIMONNET Jacques, MARAIS Eric, PENTHIER Thierry, TINDILLERE Alain, LESICKI André

Absents : **JOUANDANE Juliette, REGERAT Sophie**

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : **MARAIS Eric**

Assistait : **MAILLARY Marie, Secrétaire de Mairie**

2016-09-34 Convention de servitude au profit d'ERF (ZC 26 et ZD 28)

Suite à la délibération 2015-09-38 autorisant Monsieur le Maire à conventionner avec ERDF pour la pose d'un transformateur sur la parcelle appartenant à la Commune ZD 28 et pour l'enfouissement d'une ligne électrique sur la parcelle appartenant à la Commune ZC 26, il est nécessaire désormais d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte devant Me SOURDILLE RENAUD, Notaire à Montluçon.

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil par :

voix pour : 13

voix contre :

abstention :

- autorisent Monsieur le Maire à signer l'acte authentique pour une servitude sur les parcelles ZC 26 et ZD 28 au profit d'ERDF devant Maître SOURDILLE RENAUD, Notaire à Montluçon.

Monsieur TINDILLERE précise que les travaux seront terminés sous quinze jours.

2016-09-35 Convention de partenariat avec le centre social de st Martinien pour l'accueil de loisirs

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de partenariat entre la commune de Lignerolles et le Centre Social de St Martinien pour la gestion de l'accueil de Loisirs périscolaire pour l'année 2016-2017. Il précise que l'accueil du mercredi matin a été ajouté à la convention suite à la réforme des nouveaux rythmes scolaires.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal par :

voix pour : 13

voix contre : 0

abstention : 0

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat annexée.

Les membres du Conseil sont très satisfait du service fournit par le Centre Social, qui est très réactif lorsque survient certaines difficultés. Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'une « garderie » mais bien d'un accueil professionnel, avec un projet pédagogique et des animateurs confirmés. Mme Sonia KLEIN, animatrice du Centre Social et intervenante sur la commune de Lignerolles donne entière satisfaction. Elle assure également les TAP des mardis et jeudis après-midi. Monsieur le Maire indique que cela a un coût, mais permet de moins faire appel aux bénévoles dont l'action auprès des enfants de l'école bien que apprécié, doit rester ponctuelle. Mme COSTA précise que la nouvelle animatrice est très appréciée des enfants et des parents. Son poste au Centre Social de st Martinien a pu être pérennisé grâce à son temps de présence aux TAP de Lignerolles.

2016-09-36 Convention de mise à disposition du personnel communal au Centre Social de St Martinien pour l'accueil de Loisirs

Monsieur le Maire présente la convention de mise à disposition de l'agent communal, Mme MASFRAND pour l'accueil de Loisirs sur l'année 2016/2017. Cette dernière a donné son accord, l'avis du Centre de Gestion de la FPT est en cours.

*Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal par :*

*voix pour : 13
voix contre : 0
abstention : 0*

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition annexée.

2016-09-37 Convention de mise à disposition des locaux de la Maison des Loisirs au Centre Social de St Martinien pour l'accueil de Loisirs

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition de la Maison des Loisirs au Centre Social de St Martinien pour l'organisation de l'accueil de loisirs périscolaires 2016/2017.

*Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal par :*

*voix pour : 13
voix contre : 0
abstention : 0*

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux annexée

2016-09-38 Modification de la délibération 2016-04-23

La proposition d'avancement de l'agent en poste à 25h par semaine ayant reçu un avis défavorable de la CAP (Commission Administrative Paritaire) ne peut prétendre au grade d'agent technique territorial de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juillet 2016. Il convient donc de supprimer la délibération 2016-04-23

*Après en avoir délibéré,
le conseil municipal par :*

*voix pour : 13
voix contre :
abstention :*

- Annule la délibération 2016-04-23.

Les membres du Conseil encouragent l'agent à se présenter au concours d'adjoint technique territorial de 1^{er} classe. En effet, la promotion interne est plus difficile à obtenir car conditionnée à des quotas.

2016-09-39 Renouvellement contrat de travail en CUI/CAE : agent des espaces verts

Monsieur le Maire indique que le contrat de travail de M. SARTIAUX arrive à son terme le 30 septembre 2016. Sous réserve d'un avis favorable de Pôle Emploi, il souhaite lui proposer le renouvellement de son contrat de travail en CUI/CAE pour 1 an.

*Après en avoir délibéré,
le conseil municipal par :*

*voix pour : 13
voix contre :
abstention :*

- Autorise Monsieur le Maire à renouveler à partir du 1^{er} octobre 2016 et pour un an, le contrat de travail en CUI/CAE de Monsieur SARTIAUX Nicolas, sous réserve de l'avis favorable de Pôle Emploi.

2016-09-40 Contrat de location Photocopieurs

La société JEAPI Desk Centre a proposé un nouveau contrat de location pour le photocopieur de la Mairie. Sans augmentation des charges (loyers + entretien) il propose de remplacer le photocopieur actuel par un Canon neuf.

Le photocopieur actuel de la mairie sera mis en place à l'école.

*Après en avoir délibéré,
le conseil municipal par :*

*voix pour : 13
voix contre :
abstention :*

- Autorise Monsieur le Maire à signer un nouveau contrat de location et d'entretien pour un photocopieur CANON neuf.

Informations

- La radio RCF de Moulins se rendra en mairie samedi 17/09 de 9h15 à 11h pour un direct. Des invités seront présents pour présenter la commune : Monsieur le Curé, Mme SCHURCH, première sénatrice de l'Allier, Mme PETAUTON, historienne locale, M. GRENOUILLAT, spécialiste des Moulins, M. VIALTAIX et MME CHATELIN pour l'opération « Ma commune a du cœur », M. PAILLOUX, apiculteur et vigneron M. ROTDS pour le trail, Mme COSTA pour les activités enfance et jeunesse, M. RAFINESQUE pour son entreprise de permaculture, M. CHAGNON pour présenter les associations de la Commune, M. BERGER, président de l'USLL.... Monsieur le Maire souhaite mettre en avant la vitalité de la commune et le bien vivre ensemble.
- La brocante, organisée par FACIL, aura lieu dimanche 18 septembre. Des flyers seront distribués aux habitants du secteur des Mignottes, impacté par des modifications de la circulation.
- Travaux Ad'Ap' : la réception des travaux est programmée pour mardi 20 septembre à 18h avec les artisans. Monsieur CASSIER, correspondant La Montagne est invité.
- Kit Stadium : une matinée sportive est organisée samedi 14 septembre par Jérémy MONCE (agent d'Animation) pour les enfants de la commune. Il sera accompagné par un intervenant du Groupement du Haut Cher Football.
- Gestes de 1^{er} secours : une cession de rappel des gestes de premier secours est organisée le 21 octobre de 17h30 à 20h à la Maison des Loisirs.
- Course Contre la Montre vélo : elle aura lieu sur la commune le dimanche 25 septembre. Le Chemin des Bregerats à Mont sera fermé à la circulation.
- Les 10 ans du CACS : organisé par les associations de la commune, il aura lieu au CACS le 1^{er} octobre. La commune offre la prestation du groupe de musique Fa si la Danser, mené par Didier Alves, ancien Lignerollais. Les inscriptions pour le repas du soir sont à faire auprès des associations de la commune.
- Rentrée scolaire : tout s'est bien passé. L'école accueille 75 enfants et 5 enseignantes. 66 enfants sont inscrits au restaurant scolaire.
- Festival du Jazz au fil du Cher : il a eu lieu cet été à Lignerolles. Les organisateurs (le 109) ont remercié et félicité les bénévoles et la municipalité pour l'organisation et l'accueil qui leur ont été réservés.

Fin de la séance : 20h35